



**Chemin de l'Étang**

**97114 TROIS-RIVIERES**

☎ 059 92 92 11

☎ 0590 92 79 83

Mail : [cade114@wanadoo.fr](mailto:cade114@wanadoo.fr)

# **NOTE D'INFORMATION**

## **CAMPAGNE SCOLAIRE CANTINE ET TRANSPORT**

Vous allez bientôt procéder à l'inscription de votre (vos) enfant (s) à la **CANTINE** ou au **TRANSPORT**. Afin de mieux vous faire comprendre le fonctionnement du service, nous vous livrons ces quelques recommandations auxquelles nous vous prions de bien vouloir vous conformer pour la prochaine année scolaire.

### **DISPOSITIONS COMMUNES**

Les cartes se présentent selon 2 volets.

L'élève doit toujours être porteur de la carte qu'il devra présenter à tout moment sur demande.

#### **1. La réglementation prévoit le paiement des différentes prestations à l'avance.**

Toutes les cartes devront être à jour impérativement avant

**le cinq de chaque mois, cependant une tolérance sera accordée jusqu'au dix.**

Le contrôle doit être effectué tous les jours. Si la carte n'est pas validée, l'élève sera invité à le faire sans délai, sinon elle sera retirée et l'accès au service lui sera refusé.

Un élève démuné de sa carte lors d'un contrôle, devra impérativement la présenter le lendemain.

#### **2. Par ailleurs, il est encore à déplorer un trop grand nombre d'impayés. En effet, les parents n'ayant pas acquitté leurs dettes, sont appelés à le faire dans les plus brefs délais, avant que d'autres dispositions ne soient prises à leur égard.**

### **STAGE**

**Avant le début du stage, l'élève est appelé à remettre la carte de transport, ainsi que la convention (attestation) à la Caisse des Ecoles. Si toutefois le stage se déroule hors de leur circuit respectif, l'élève pourra voyager avec un autre transport. Il est donc tenu de réclamer une « autorisation » dans notre service.**

### **ABSENCE CANTINE OU TRANSPORT**

Toute absence consécutive (de 8 jours et plus pour la cantine et dix jours et plus pour le transport) sera prise en considération.

**Tout impayé (arrêt) devra être justifié dès le premier jour du mois au bureau.**

## TARIF

Le tarif à l'avance est **une participation annuelle** au service. Afin d'aider les parents à régulariser le paiement, elle est donc divisée en neuf mois de classe.

En aucun cas, il ne dépend du nombre de jour dans le mois (**les petites vacances sont comprises dans le prix annuel**).

**C'est donc un acte de paiement que les parents s'engagent d'acquitter pour l'année entière.**

## RAPPEL DES TARIFS

### TRANSPORT

CIRCUIT	TARIF		DEMI-TARIF (10 jours d'absences consécutives)
	ANNEE	MENSUEL	
TROIS-RIVIERES.....SAINT-CLAUDE	315.00 €	35.00 €	17.50 €
TROIS-RIVIERES.....BASSE/TERRE	288.00 €	32.00 €	16.00 €
TROIS-RIVIERES.....CAPESTERRE	288.00 €	32.00 €	16.00 €
TROIS-RIVIERES.....BOURG	108.00 €	12.00 €	06.00 €
TROIS-RIVIERES.....HOTELLERIE DU GOSIER	135.00 €	15.00 €	-
Circuit La Plaine/Schoelcher	Gratuit		

## REVISION DES TARIFS

### CANTINE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF		DEMI-TARIF (8 jours d'absences consécutives)
	ANNUEL	MENSUEL	
DE 0 à 200 €	240,30 €	27,00 €	13,50 €
DE 201 à 300 €	245,10 €	28,00 €	14,00 €
DE 301 à 400 €	291,00 €	32,00 €	16,00 €
DE 401 à 500 €	336,90 €	37,00 €	18,50 €
DE 501 à 1000 €	343,60 €	38,00 €	19,00 €
DE 1001 € et plus	351,00 €	39,00 €	19,50 €
Repas occasionnels	3,00 €/jour		

Quotient familial =  $\frac{R(\text{REVENUS}) - C(\text{CHARGES})}{\text{NBRE DE PERS. AU FOYER}}$

NBRE DE PERS. AU FOYER



**Pour toute allergie ou restriction alimentaire, un certificat médical est obligatoire**

Fait à Trois-Rivières, 29 Avril 2016

Le Maire,  
Présidente de la Caisse des Ecoles



-Hélène VAINCHUR-CHRISTOPHE